

tiatives locales étendu lorsqu'il s'agit de procurer des emplois dans une collectivité.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il s'agit là d'une chose que je voudrais discuter avec les provinces. Au fait, j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et nous travaillons ensemble à toute cette question à l'heure actuelle.

LES PENSIONS DES CHEMINOTS ET DES AGENTS DE LA GRC À LA RETRAITE

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): J'ai une autre question supplémentaire concernant le Livre orange. Le ministre pourrait-il nous dire comment il compte résoudre le problème des cheminots et des agents de la GRC à la retraite?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, ce document vise à l'établissement d'un régime de revenu garanti pour tous ceux qui sont incapables de travailler, peu importe leur condition ou la situation de l'emploi dans laquelle ils se soient trouvés antérieurement.

DEMANDE D'AVANCE DE LA DATE D'APPLICATION DU RÉGIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait au régime des allocations familiales. Puisqu'on a annoncé que le régime allait être simplifié, et vu les besoins des enfants qui vivent dans la pauvreté, pourrait-il au moins envisager d'avancer la date du 1^{er} janvier 1974?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il s'agira tout d'abord de discuter de cette question avec mes homologues provinciaux, de faire adopter une loi à la Chambre et, en plus, d'obtenir des provinces une déclaration d'intention quant à la façon dont elles voudront varier les paiements faits par le gouvernement fédéral. A mon avis, la mise en œuvre d'un tel programme et les consultations qui seront requises avec les provinces à cet égard nécessiteront sûrement quelques mois, et je vois difficilement comment on peut entrevoir la mise en œuvre d'un tel programme avant le 1^{er} janvier 1974.

LA POSSIBILITÉ D'ABAISSEMENT DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ À LA PENSION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le Livre orange de cet après-midi ne fait aucune mention de l'abaissement à 60 ans de l'âge d'admissibilité à la pension, je voudrais lui demander s'il continue à envisager

une telle mesure, comme il l'a affirmé au comité permanent de la santé et du bien-être social?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, si l'honorable député, durant la vacance de Pâques, peut prendre le temps de lire ce document au complet, il constatera que certaines questions sont posées relativement à ce problème. Il s'agit d'une question qui n'est pas éliminée dans le document de travail.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RETARDS IMPUTABLES AUX EXPERTS-CONSEILS POUR LA RENTRÉE DES DÉCLARATIONS—DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI

[Traduction]

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Étant donné que certaines maisons d'experts en impôt ont fait savoir qu'elles ne pourront pas compléter un grand nombre des déclarations d'impôt qui leur ont été confiées, et étant donné que ce sont les contribuables qui souffriront des retards attribuables à ces entreprises, le ministre peut-il assurer la Chambre qu'il reculera la date limite pour la production des déclarations, fixée au 30 avril, ou du moins qu'il envisage sérieusement cette possibilité?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je crois que le député n'a pas entendu la réponse que j'ai donnée il y a deux jours au député de Palliser. J'ai indiqué que nous avons étudié cette possibilité, mais que nous ne jugions pas souhaitable une telle action. Je voudrais signaler qu'il y a d'autres moyens d'éviter les sanctions et les intérêts. C'est en réalité très simple.

Les députés apprendront sans doute avec intérêt que presque 7 millions de Canadiens ont déjà produit leurs déclarations, et que plus de deux millions d'entre eux ont déjà reçu un total de quelque 300 millions de dollars en remboursements.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI EN FAVEUR DE CERTAINS AGRICULTEURS

M. Gordon Towers (Red Deer): Je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné que les cultivateurs sont obligés de produire chaque année ponctuellement leurs déclarations d'impôt, pour pouvoir bénéficier du régime d'étalement, le ministre consentirait-il à reculer la date limite du 30 avril dans les cas de production tardive de la part des cultivateurs, retard attribuable à la nouveauté et à la complexité des changements récemment apportés aux impôts?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, les renseignements que j'ai fournis au député de Palliser valent pour tous les contribuables, y compris les cultivateurs, mais il convient de signaler que ce n'est pas la formule T1 mais la formule T011 qu'on doit produire avant le 30 avril pour pouvoir profiter de l'étalement. Et il ne devrait naturellement pas y avoir de difficulté dans le cas où le cultivateur produit